

# ORVAULT

## INFO GARETTES

La lettre d'information de la Z.A.C. du Vallon des Garettes

### ZAC du Vallon des Garettes, un site prisé depuis le 3<sup>e</sup> millénaire avant notre ère.

Lorsque l'on aménage un terrain, le sol est remanié. Depuis 2001, la loi sur l'archéologie préventive prévoit l'intervention d'archéologues en préalable au chantier d'aménagement, pour effectuer un "diagnostic" et, si nécessaire, une fouille.

Bien avant que les travaux ne commencent et pour éviter qu'ils soient interrompus, il importe de savoir si le terrain renferme des traces d'occupation humaine : c'est le diagnostic. Il a pour objectif de détecter, caractériser, circonscrire et dater d'éventuels vestiges archéologiques en sondant à l'aide d'une pelle mécanique 5% à 10% de la surface du projet d'aménagement.

C'est pourquoi en septembre 2005, un diagnostic a été réalisé par une équipe d'archéologues, sur 26 hectares de la ZAC du Vallon des Garettes. Ce diagnostic a révélé la présence de vestiges attribuables aux périodes néolithique, gallo romaine et du moyen-âge.

Au vu de l'intérêt scientifique de ces vestiges, le Service Régional de l'Archéologie (SRA) des Pays de la Loire a souhaité que la commune d'Orvault entreprenne des fouilles sur 3 secteurs :

- > Secteur néolithique de 8 000 m<sup>2</sup>
- > Secteur antique de 5 000 m<sup>2</sup>
- > Secteur du haut moyen-âge de 8 500 m<sup>2</sup>

L'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP) est intervenu au cours de l'hiver pour la phase de terrain.

Celle-ci a permis d'apporter des précisions : ainsi, les vestiges retrouvés ne datent pas du néolithique mais de l'âge de bronze. Aujourd'hui, les archéologues ont quitté la ZAC du Vallon des Garettes afin de rédiger un rapport de fouilles qui devra permettre d'établir comment s'organisait la vie sur ce petit vallon, il y a plusieurs millénaires.

L'archéologie préventive ne cherche pas de chefs-d'œuvre ou de monuments remarquables, elle vise à connaître les territoires et les



sociétés passés à travers les innombrables signes conservés par le sol, depuis les premières traces de présence humaine au paléolithique, au moins 500 000 ans avant notre ère, jusqu'à nos jours. Elle permet également de comprendre les évolutions du climat, les métamorphoses du paysage et les transformations de la végétation.

Les conclusions de ces rapports permettront éventuellement au SRA d'établir des prescriptions dans la façon d'aménager la zone. —





> Vue générale du site néolithique / âge de bronze.



## 4 questions à Xavier Hénaff, archéologue ayant participé aux fouilles de la Zone des Garettes

### > Qui sont les intervenants ayant pour mission de décider qu'un site doit faire l'objet de fouilles archéologiques ?

**Xavier Hénaff** : "Depuis 2003, dans le cadre de la loi sur la protection du patrimoine, il est obligatoire de vérifier si des projets de travaux menacent l'éventuelle présence de sites archéologiques.

Dans ce cas, le préfet de région est saisi :

- pour tout dossier d'urbanisme ou d'aménagement transmis aux services de l'Etat par les services de l'Equipeement, les mairies, etc.
- à l'initiative de la personne projetant d'exécuter les travaux.

Les demandes de permis de travaux sont ensuite transmises au Service Régional de l'Archéologie, antenne de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), en charge de la protection des sites archéologiques. Les autorités compétentes ordonnent ensuite un diagnostic, qui s'effectuera sur le terrain concerné, avec la mise en place d'un maillage par tranchées. Une fois l'expertise terminée, un rapport sera réalisé et transmis aux aménageurs. La Commission Interrégionale de l'Archéologie (CIRA), en fonction du résultat, ordonnera ou non, l'organisation de fouilles, avant destruction et aménagement du site.



### > L'archéologie préventive, pour une sauvegarde des archives du sol

En France, chaque année, de nombreux travaux d'aménagement du territoire entraînent la destruction de vestiges. L'archéologie préventive permet d'étudier environ 20% des surfaces concernées (15 000 hectares en 2005), et ainsi de "sauvegarder par l'étude", les archives du sol.

Concernant la ZAC des Garettes, le rapport a confirmé que trois sites devaient faire l'objet de fouilles archéologiques. Dans le cadre des marchés publics, une consultation a été lancée. En cas d'absence d'autres candidats, c'est l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP) qui effectue automatiquement les fouilles exigées. Ce qui fut le cas pour la zone des Garettes".

### > Quels sont les indices que l'on peut trouver sur un site et qui peuvent laisser présager de la présence de vestiges archéologiques ?

**Xavier Hénaff** : "Les tous premiers indices qui peuvent mettre les professionnels sur une piste sont en général des indices immobiliers, par opposition aux indices mobiliers (présence et découverte d'objets). Ces indices immobiliers peuvent être par exemple : des trous de poteaux, des restes de murs ou des structures excavées (ou trous ayant été comblés). Leurs couleurs et textures permettent de savoir si ces indices émanent de l'encaissant (le sol en lui-même) ou s'ils sont l'œuvre de l'homme ou de la nature (trous faits par les arbres par exemple).

Sur la ZAC des Garettes, les fouilles ont permis de mettre au jour la présence de trous de poteaux, de fosses, et une extension a même été commandée, de manière à vérifier si ces indices ne s'étendaient pas au-delà de la zone déterminée pour les fouilles. Ce fut en effet le cas".

### > Et concernant les indices mobiliers, que vous évoquez, quel type d'objets pouvez-vous être amenés à découvrir ?

**Xavier Hénaff** : "Selon les périodes bien évidemment, nous pourrions découvrir, des poteries, des silex, divers objets en pierre polie,





> Site néolithique / âge de bronze : en cours de fouille.



> Site néolithique / âge de bronze : fosses découvertes sous le chemin actuel.

des haches par exemple, des objets en fer, mais aussi la présence d'éléments architecturaux, comme le torchis ou des tuiles, qui permettent également de faciliter les datations.

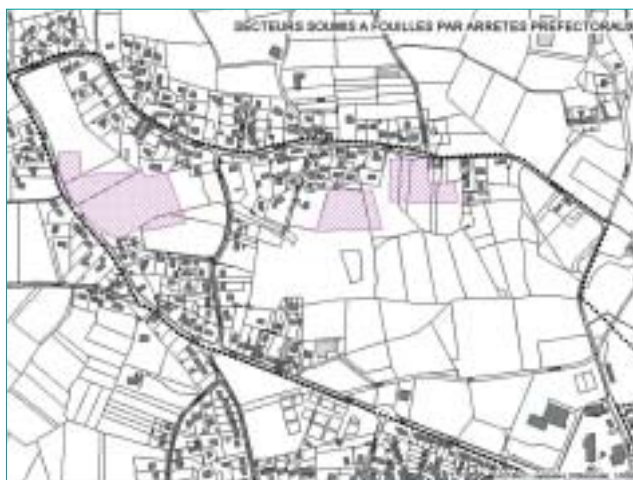
Concernant la zone des Garettes, les trois sites qui ont fait l'objet de fouilles ont fait apparaître des vestiges archéologiques correspondant à trois périodes différentes : la pré-histoire, le moyen-âge et l'époque gallo-romaine. D'une période à l'autre, les objets découverts sont bien sûr différents. Moi-même en charge du site préhistorique, celui-ci a permis de mettre au jour essentiellement, des céramiques et du silex".

### > Que deviennent ensuite ces objets, trouvés au cours des fouilles ?

**Xavier Hénaff** : "Les indices mobiliers sont ensuite transférés dans une base archéologique, où ils seront triés, lavés et inventoriés. Cette étape, appelée post-fouilles, correspond en fait à une analyse des données immobilières et mobilières, qui permettra au responsable de l'opération de rédiger son rapport, qui fera part d'une description du site, de l'environnement archéologique (par rapport à d'autres sites), d'une description technique, de photos, de dessins..."

Le rapport en question sera ensuite transmis à l'aménageur, à la Municipalité et à ses services concernés, au Ministère de la Culture et à ses services concernés.

La phase ultime du travail consiste à publier les résultats principalement dans des revues spécialisées et, selon l'importance accordée à chaque site, à les diffuser auprès du grand public. La Ville d'Orvault s'engage d'ailleurs à faire le point dans un prochain numéro du magazine municipal. —



### ● Calendrier

> **Diagnostic** : début 2006

> **Démarrage des fouilles** : octobre 2006

> **Fouilles** :

- terminées en novembre 2006 pour ce qui concerne le site préhistorique
- terminées en décembre 2006 pour ce qui concerne le site du moyen-âge
- terminées en début d'année 2007 pour ce qui concerne le site correspondant à la période gallo-romaine.

> **Post fouilles** : les post-fouilles ont été en partie réalisées au début de cette année.

> **A ce jour** : des analyses paléo-environnementales et les résultats des datations par le Carbone 14 sont en cours. Ils conditionneront les propos définitifs du rapport qui doit être remis - en général - au plus tard 1 an après la fin de la fouille.

Le Carbone 14 est un des éléments constitutifs de n'importe que être vivant. Le calcul de son taux résiduel, au moment où un être vivant s'éteint, permet d'effectuer des datations que l'on peut ensuite exprimer en dates calendaires.



## Un aménageur pour la ZAC, Nantes Aménagement

Aux archéologues succèdent d'autres techniciens, chargés quant à eux d'établir le plan d'aménagement de ce petit vallon pour les années à venir.

Le travail de ces techniciens est orchestré par la SEM Nantes Aménagement, qui a été retenue le 16 octobre 2006, à l'issue d'une consultation menée par la Ville.

Entourée d'urbanistes et de paysagistes, Nantes Aménagement a pour mission d'accompagner la Ville dans le but de réaliser un quartier d'habitat, en lien avec ceux existant déjà dans la zone. L'organisation des commerces, services et équipements publics sera également intégrée dans la réflexion.

Le programme d'habitat doit permettre de réaliser 650 logements répondant à l'objectif d'une mixité sociale et urbaine : collectifs, individuels groupés, terrains libres de constructeurs.

Votre prochaine Lettre Info Travaux sur les Garettes portera sur le dossier de réalisation de la ZAC et vous sera transmise dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2008. —



Directeur de la publication : Le Maire

Rédaction : Service communication

Photothèque : Ville d'Orvault

Création et mise en page :

Enola Bis [02 51 78 60 24]

Impression : Imprimerie Chiffolleau

Dans le cadre du développement durable, cette lettre est imprimée sur papier recyclé avec des encres végétales.